



La Ville condamne les actions israéliennes à Battir (Palestine)

La Municipalité condamne, en cohérence avec la Cour Pénale Internationale, les actions des colons israéliens sur le territoire de Battir (Palestine), ville avec laquelle Saint-Brieuc entretient des liens d'amitié.

Publié le 29 juillet 2024

Une action contraire à l'avis de la Cour Pénale Internationale

Le 19 juillet, la Cour Pénale Internationale a rendu un avis concernant les territoires palestiniens occupés par Israël :

« *La présence continue de l'État d'Israël dans le territoire palestinien occupé est illicite* ». Elle intime à Israël de "cesser immédiatement" sa présence et son "activité de colonisation" illicites, "d'évacuer tous les colons [israéliens] dans les plus brefs délais" et de "réparer le préjudice causé" à toutes les personnes affectées ».

C'est ce même jour que des colons ont entrepris une action d'ampleur sur le territoire de Battir.

Environ 200 colons armés et protégés par l'armée Israélienne ont réalisé des actions coordonnées sur ce site inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ils ont notamment brûlé et déterré des oliviers, commencé de nouvelles implantations et réalisé des plantations.

Ces actions font suite à la reconnaissance par l'état d'Israël début juillet d'une nouvelle colonie sur ce territoire.

La Municipalité condamne les actions des colons israéliens et apporte son soutien à la Ville de Battir

La municipalité condamne, en cohérence avec la CPI, cette décision de l'état d'Israël et ces actions de colons sur le territoire de Battir. Ils mettent en péril un patrimoine mondial protégé et empêchent l'accès des Palestiniens à leurs terres cultivées.

La municipalité apporte son soutien à la municipalité de Battir et à ses habitants.